



Annulation voyage - remboursement taxes

Par **Karl31**, le **27/10/2013** à **17:01**

Bonjour ,

On devait aller en voyage avec ma compagne en indonesie et on a du annuler notre voyage le jour même à cause d'un problème médical .. N'ayant pas d'assurance annulation, la compagnie refuse de nous rembourser en disant que une cause médicale n'est pas une "cause de force majeure ".

Ceci dit on a demandé alors à ce qu'ils nous remboursent les taxes (500 euros /billet). Leur réponse est qu'ils ne peuvent nous rembourser que les taxes d'aéroport (90 euros/billets) mais pas le reste (taxe carburant,...) .

Ma question est la suivant : est ce qu'ils doivent nous rembourser toutes les taxes? Y a t-il une loi qui cadre cela? Ou bien que dit la loi?

Merci d'avance